



## Avenant contrat de travail

-----  
Par Julien78250

Bonjour,

Voici ma situation.

En août 2016, j'ai été embauché par le département des Yvelines pour un poste de second de cuisine dans un collège.

En janvier 2019, Sodexo a repris l'ensemble des collèges du département pour la partie entretien et restauration, ce qui fait qu'ils m'ont proposés un cdi sans toucher à mon contrat (poste, heure de travail, lieu d'affectation etc etc).

En juin 2021, sodexo me propose un poste de chef de cuisine dans un nouveau collège avec prise de poste le 1/10/2021 (date sur l'avenant) sachant que j'ai commencé mon nouveau poste en septembre 2021, me garantissant à l'oral, le même temps de travail, les mêmes vacances, uniquement le salaire et le lieu d'affectation qui allait changer. Faisant confiance, je signe cet avenant les yeux fermés. Après ça, il y a peu de temps, ma responsable est venu me voir, me disant qu'il y avait un problème avec mes heures.

En effet, pour faire court, sur l'avenant signé, sodexo a rajouté une clause de mobilité, ainsi qu'une clause me mettant à disposition pour d'autres établissements sodexo dans un rayon de 35km pendant les vacances scolaires.

Aujourd'hui je regrette profondément ce choix même si sur cette année je n'ai pas été impacté, à la rentrée septembre tout va changé pour moi puisque je serais à disposition pendant les vacances scolaires, ce qui est problématique au vue de la garde de ma petite fille de 1 an et demi.

Aujourd'hui, personne ne veut rien savoir et je me retrouve bloqué. Durant toute cette première année en tant que chef, sodexo n'a pourtant pas respecté mon temps de travail (prévu à 34,87H par semaine dans l'avenant)

Quelqu'un aurait-il une solution ?

Dans l'attente d'un espoir,

Merci d'avance.

-----  
Par morobar

Bonjour,

sodexo n'a pourtant pas respecté mon temps de travail (prévu à 34,87H par semaine dans l'avenant)

Quel et l'intérêt de cette remarque dans l'exposé de votre litige ?

Quelqu'un aurait-il une solution ?

On ne sait pas ce que vous voulez exactement.

Ceci dit vous avez signé des avenants particulièrement contraignants. J'espère que au passage vous avez pu négocier une ou plusieurs augmentations et/ou avantages.

J'ai bien peur que votre solution ultime soit de négocier une rupture conventionnelle voire de démissionner purement et simplement.

-----  
Par Julien78250

Pardon,

L'intérêt de la remarque est qu'aujourd'hui je fais 40h par semaine

J'ai du mal m'exprimer. Dans l'idéal, j'aimerais annuler le dernier avenant signé.

-----  
Par morobar

Bonsoir,

SI vous faites 40 h, cela se traduit par des RTT et/ou des heures supplémentaires rémunérées.

Pour le reste pas de moyen légal et simple d'annuler l'avenant hors négociation.